YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/GP/EN

DECISION N° 2000/20

OBJET : Spectacle tout public et séance scolaire – "Ensemble Jacques Prévert"
- Contrat de co-réalisation conclu avec le Théâtre de l'Impossible

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres, en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT les représentations de "Jacques Prévert", les 27, 28 janvier et les 3, 4 février 2000, pour les scolaires (selon un horaire à définir…) et les Dimanches 30 janvier et 6 février 2000, à 16H00, pour tout public, dont les prestations se dérouleront à l'Orangerie de la Propriété Caillebotte, à Yerres,

DECIDE

De signer un contrat de co-réalisation avec le Théâtre de l'Impossible domicilié 76, boulevard de Reuilly, 75012 PARIS, représenté par son Président Stephen Bensimon, pour un montant de 77500 Francs T.T.C.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2000, fonction 3, sous fonction 33, article 6232.

Fait à Yerres, le 20 janvier 2000

REÇU LE
31 JAN. 2000

MAIRIE D'YERRES
91330 (ESSONNE)

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE